

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 20 juillet 2017

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE adjoints, M. BLANCHARD, C.RIBIERE, M. TEISSIERE, V. PICARD, M. ACCABAT, J. DELARBRE, O. FONTVIEILLE, C. BERNOIN conseillers municipaux.

Absentes excusées : S. ROUVIERE, T.MOLENDI.

Mireille GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### DECISION MODIFICATIVE (VIREMENT DE CREDITS N°2)

Le maire explique à l'assemblée que suite à la demande du comptable public il y a lieu d'indiquer les crédits suffisants aux comptes 605 et 2041582, ainsi qu'il suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Chapitre 23 : Immobilisation en cours</b>	<b>28 600,00 €</b>	
D 2315 : Immobilisations en cours, installations, matériel et outillage techniques	28 600,00 €	
<b>Chapitre 204 : Subvention d'équipements versés</b>		<b>28 600,00 €</b>
D 2041582 : Autres groupements bâtiments et installations		28 600,00 €
<b>Chapitre 022 Dépenses imprévues</b>	<b>8 000,00 €</b>	
D 022 : Dépenses imprévues	8 000,00 €	
<b>Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>12 000,00 €</b>	
D 6411 : Personnel titulaire	7 000,00 €	
D 6451 : Cotisations à l'Urssaf	2 500,00 €	
D 6453 : Cotisation aux caisses de retraite	2 500,00 €	
<b>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>260,00 €</b>	
D 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations	260,00 €	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>		<b>20 260,00 €</b>
D 605 : Achat de matériels		20 260,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

#### ADHESION AU CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL PIERRE MENDES FRANCE - RENCONTRE AVEC LA DIRECTRICE

Le maire propose à l'assemblée d'adhérer au CSI de St Quentin La Poterie. Afin d'obtenir toutes les explications nécessaires, Mme Marlène ROUCH directrice de ce centre, intervenante, explique le fonctionnement et les activités et répond aux questions qui lui sont posées. Cécile Ribière lui demande si elle peut fournir une liste des personnes de notre commune participant aux activités, de façon à déterminer si l'engagement financier de la commune (1500 € environ pour la 1<sup>ère</sup> année) est justifié. L'assemblée, après avoir entendu les explications et les projets du CSI, reporte le vote à une réunion ultérieure.